

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 96

**Commission :** Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 190203

**Direction en charge :** Ressources Humaines

**Objet :** Participation aux organisations syndicales représentatives du personnel municipal - Approbation.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 29/03/2019

**Compte rendu affiché le :** 09/04/2019

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY (Présente jusqu'au vote du 1er voeu concernant les salariés de l'entreprise Titoulet), M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°54 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présente jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE (Présente jusqu'à la question n°72 du projet de l'ordre du jour), M. Serge HORVATH (Présent jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Georges ZIEGLER (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.)

**Absents-Excusés :**

M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU) Mme Geneviève ALBOUY (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER)

**Absents :**

M. Florent PIGEON; M. Lionel SAUGUES

**Politique :** *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 96

**Commission :** Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 190203

**Direction en charge :** Ressources Humaines

**Objet :** Participation aux organisations syndicales représentatives du personnel municipal - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Vu le Décret n° 85-397 du 3 avril 1985 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale,

Vu les délibérations n°668 du 2 décembre 2002, n°581 du 30 novembre 2009 et n°127 du 13 avril 2015 approuvant le principe d'une participation annuelle versée aux syndicats représentatifs de la Ville de Saint-Étienne,

□ **Motivation et Opportunité :**

La délibération du 2 décembre 2002 a approuvé le principe d'une participation annuelle versée aux organisations syndicales représentatives de la Ville de Saint-Étienne. Cette participation est répartie de la façon suivante :

- une part fixe attribuée également entre toutes les organisations syndicales représentatives (« sont considérées comme représentatives les organisations syndicales représentées au comité technique local ou au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale », article 3 du décret n° 85-397),

- une part variable, attribuée, proportionnellement au nombre de voix obtenues au Comité Technique Paritaire (CTP), aux organisations syndicales qui ont au moins un élu au sein d'une instance paritaire.

A la suite des élections professionnelles du 6 décembre 2018, les organisations syndicales représentées au sein des instances paritaires sont toujours au nombre de cinq (CFDT, CFTC, CGT, FO et UNSA).

Les syndicats SUD et FA-FPT étant représentés au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, peuvent, à ce titre, également bénéficier de la part fixe de la subvention.

□ **Contenu :**

Il est proposé de poursuivre le versement d'une subvention aux organisations syndicales représentatives selon les modalités prévues par la délibération du 13 avril 2015 susvisée, soit :

Part fixe : 249 €par organisation syndicale représentative,

Part variable : 4,30 €par voix obtenue au Comité Technique (CT), pour les organisations syndicales ayant au moins un élu au sein d'une instance paritaire.

Au titre de l'année 2019, les montants attribués à chaque organisation syndicale sont ajustés au regard des résultats des élections professionnelles du 6 décembre 2018.

Organisation syndicale	Montant de la subvention
CFDT	855.30€
CFTC	855.30€
CGT	2 085.10€
FO	1 203.60€
SUD	249€
Syndicat Libre FA-FAPT	249€
UNSA	937€
<b>TOTAL</b>	<b>6 434.30€</b>

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□

**Point Financier :**

o Coût total investissement TTC :

dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : 6 434.30€

dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>	6434.30€					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

**o Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver le principe d'attribution d'une participation au fonctionnement des organisations syndicales de la Ville de Saint-Etienne,
- approuver la répartition de cette participation, par organisation syndicale, selon les modalités définies ci-dessus,
- approuver le versement d'une subvention aux sept organisations syndicales sus-mentionnées pour un montant total de 6 434.30 €

<b>Décision :</b> Proposition adoptée	<b>Imputation budgétaire</b> BP 2019 - chapitre 65 - article 658
<b>Résultat du vote :</b> 54 voix pour, 0 voix contre, 3 abstention(s)	
	<b>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée</b>
	<b>Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY</b>